

# LES PARENTS Code de déontologie à signer et remettre

## DROITS ET OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES DES PARENTS \*

**Les droits des parents** sont les suivants :

- Le droit de voir leur enfant évoluer à un niveau qui correspond à son développement et à ses capacités en conformité avec le mode de sélection et de classification pré-saison préconisé par Hockey Québec
- Le droit de voir leur enfant être dirigé par un entraîneur et un instructeur qui respectent les valeurs prônées par l'organisation
- Le droit de participer aux assemblées générales ou spéciales et d'exprimer leur opinion et suggestions
- Le droit de retirer du plaisir à voir jouer leur enfant
- Le droit d'être traité avec respect et courtoisie dans ses rapports avec les administrateurs, les directeurs de divisions et catégories ainsi que par les entraîneurs, instructeurs et les joueurs

**Les obligations des parents** sont les suivantes :

- Encourager son enfant à toujours donner le meilleur de lui-même
- Fixer des objectifs réalistes et à la portée de son enfant
- Apprécier sa victoire et l'effort déployé s'il gagne
- Ne jamais le punir ou se montrer déçu s'il perd malgré un bel effort
- Démontrer que vous comprenez sa déception, mais que vous l'encouragez pour la prochaine fois
- Lui montrer votre affection peu importe s'il gagne ou s'il perd
- Respecter l'entraîneur et l'instructeur ainsi que les dirigeants et demander à son enfant d'obéir à leurs directives lorsque celles-ci ne sont pas contraires à son bien-être
- Demeurer un modèle positif pour les enfants
- Demeurer en tout temps dans la section réservée aux spectateurs
- Ne pas crier de directives ou des critiques aux enfants, aux bénévoles et aux officiels
- Ne pas nuire au travail de l'entraîneur ou de l'instructeur car l'enfant lui a été confié pour la durée de la compétition et c'est lui le patron pendant cette période
- S'impliquer dans l'organisation en participant aux différentes assemblées générales ou d'équipe
- Appuyer le travail des bénévoles en les encourageant et en ne dénigrant pas leur travail publiquement
- Suivre le processus habituel afin d'acheminer et de régler les plaintes et suggestions
- Respecter les autres parents et spectateurs
- Respecter le code d'éthique des parents de Hockey Québec

**"PARENTS" désigne: parents, tuteurs et gardiens légaux du joueur ou de la joueuse dans tous les textes**

**Les entraîneurs sont les patrons. Tout comme dans la vie, un employé doit apprendre à obéir et à respecter son supérieur immédiat. Le jeune sportif doit apprendre à suivre les directives de son entraîneur. Les parents quant à eux doivent reconnaître et accepter l'autorité de l'entraîneur puisque c'est ce dernier qui détermine qui joue, à quelle position et pendant combien de temps et ce, en conformité avec les politiques de Hockey Richelieu.**

**En tant que parent, tuteur ou gardien légal je m'engage, si je considère que mon enfant ou moi-même a été victime d'une injustice, à respecter dans l'ordre les démarches suivantes :**

1. D'abord en parler avec son entraîneur ou instructeur (en l'absence de l'enfant). Si la réponse de ce dernier ne me satisfait pas :
2. En référer au directeur de division. Si la réponse de ce dernier ne me satisfait pas :
3. En référer à l'administrateur responsable de son niveau. Si la réponse de ce dernier ne me satisfait pas :
4. En référer au président de mon organisation ou de la personne mandatée. Si la réponse de dernier ne me satisfait pas :
5. En référer à la Région Richelieu si cela est de leur ressort.

J'ai pris connaissance du code de déontologie, des conditions d'admission, de mes droits et obligations en tant que parent, tuteur ou gardien légal. S'il est établi que j'ai dérogé à mes obligations, je comprends et accepte que les dirigeants ou le comité de discipline ayant juridictions puissent prendre les sanctions prévues dans le code à mon égard.

Signature du Parent \_\_\_\_\_

Nom du joueur et Catégorie \_\_\_\_\_

Joueur verso.....